



**DÉCISION N°136-2026 –
LOCATION LONGUE DURÉE D'UN VÉHICULE POUR LA DIRECTION CYCLE DE
L'EAU**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les Statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 145 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur Le Président,

Considérant que le contrat de location longue durée du véhicule CITROËN C3 immatriculé FY-779-TV, arrive à échéance le 27 avril 2026,

Considérant la nécessité de doter la Direction « Cycle de l'eau » d'un véhicule, la CC Forez-Est a opté pour une location longue durée (36 mois),

Considérant la proposition technique et financière de LEASYS France pour le compte des ETABLISSEMENTS PROTIÈRE - dont le siège social est au 832 Avenue de la Route Bleue – BP 15 13 – 42 210 MONTROND-LES-BAINS, pour la location d'un véhicule « Citroën C3 - version essence/hybride » pour un loyer mensuel de 305,28 € HT, soit 363,66 € TTC.

Considérant que le seuil des 216 000,00 € en-dessous duquel Monsieur Le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer l'offre des ETS PROTIÈRE, dont le siège social est à MONTROND-LES-BAINS (42210), 832 Avenue de la Route Bleue pour un loyer mensuel de 305,28 € HT, soit 363,66 € TTC et de passer commande, et ce pour une durée de 36 mois.

ARTICLE 2

De dire que les crédits requis sont prévus au budget.

ARTICLE 3

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil communautaire.

ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 21/04/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS